

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/65**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (19) : Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Projet de Sécurisation des zones urbaines sensibles sur la route du cordon lagunaire de la Marana - Demande de subvention

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La route du cordon lagunaire est une voirie qui est aujourd'hui utilisée pour par les piétons et les automobilistes.

Or, la Communauté de Communes Marana Golo (CCMG) a comme compétence la création, aménagement et entretien de cette voirie du cordon lagunaire sur le périmètre de Biguglia, Borgo et Lucciana, selon l'arrêté n°2012-366-001 du 31/12/2022 portant création de la CCMG, et définissant ses compétences.

Ainsi, la CCMG souhaite sécuriser des zones de passage piéton par rapport à la circulation routière qui sont donc des zones sensibles avec de la signalétique adaptée, mais aussi par du marquage au sol.

Ce projet apparait comme important pour le bien vivre des riverains, des touristes et éviter des accidents.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Le projet consiste à sécuriser 3 zones urbaines sensibles sur la route du cordon lagunaire de la Marana que sont :
1/ la zone San Damianu, sur la commune de Biguglia,
2/ la zone Hameaux de Poretta sur la commune de Borgo,
3/ la zone Belambra/ Leclerc, sur la commune de Borgo.

La Communauté de Communes, en tant que maître d'ouvrage de ce projet, souhaite conduire ce Projet de sécurisation des zones urbaines sensibles sur la route du cordon lagunaire de la Marana et ainsi solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse pour mener ce programme de travaux.

Le coût total du programme de l'opération est de 195 000 € HT, soit 215 197 € TTC répartis comme suivant :

- 80% de travaux représentant 156 770 € HT,
- 12% de MOE et missions complémentaires soit 22 600€ HT (12 600 € HT de MOE et 10 000€ de missions complémentaires)
- 8% d'aléas et imprévus soit 15 630 € HT,

La subvention demandée est dans le plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (CDC)	121 350 € HT Soit 62 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	73 650 € HT, soit 38 % du montant total de l'opération
Total	195 000 € HT, soit 215 197 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (CDC)	121 350 € HT Soit 62 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	73 650 € HT, soit 38 % du montant total de l'opération
Total	195 000 € HT, soit 215 197 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI